

<http://ujfp.org/spip.php?article519>



# Jugement contre l'expansion d'une colonie

- Pour comprendre - Témoignages -

Date de mise en ligne : mardi 21 mars 2006

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

Dans le flot de mauvaises nouvelles sur l'Occupation, dont la déclaration du Premier ministre par intérim Ehud Olmert affirmant que la colonie d'Ariel ferait partie d'Israël, il nous est parvenu enfin une bonne nouvelle de Cisjordanie. Dans son édition du 15 mars, le quotidien israélien Yediot Aharonot nous apprend que l'Etat d'Israël va ordonner l'arrêt de la construction de nouveaux logements dans le quartier « Matityahou Ouest » de la colonie de Modi'in Illit.

Cette dernière a confisqué une partie importante des terres du village palestinien de Bil'in, qui mène une résistance pacifique infatigable contre le Mur et la colonisation de son territoire. C'est le cabinet du Procureur de l'État qui a annoncé cette décision au cours d'une audience de la Haute Cour de Justice. Le tribunal a statué en faveur d'une requête déposée par Shalom Archav (La Paix Maintenant) et le Conseil de village de Bil'in. Car les constructions en question dans cette colonie sont considérées comme « illégales » selon le droit israélien. En fait, toute colonie en territoire occupé est illégale au regard du droit international. Même si l'État d'Israël n'a que faire des traités internationaux en la matière, il est obligé de temps en temps à lâcher du lest sur certaines colonies « sauvages » qui ne sont pas érigées conformément aux propres règles fixées par l'occupant. Dans le cas présent il ne s'agit pas de quelques caravanes sur le sommet d'une colline, mais bien d'un grand quartier de 1 500 logements. Comme on pouvait s'y attendre, les entrepreneurs israéliens du bâtiment ont, à leur tour, soumis une requête pour faire annuler cette décision. Même si la Cour confirme le jugement de première instance, reste à savoir si l'ordonnance du tribunal sera effectivement appliquée sur le terrain. Car le respect du droit n'a jamais été le fort des forces d'occupation. Il n'empêche, ce premier jugement constitue une victoire des forces anticolonialistes, aussi partielle soit-elle.

[url=<http://www.ujfp.org/modules/news/visit.php?fileid=13>]Lire le texte complet de l'article[url] de Yediot Aharonot (format pdf).